



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse



Secrétariat Régional Grand Ouest

Adresse : 8 place de la gare de l'Etat 44276 Nantes cedex 02

Tél : 06 83 67 21 21 ou 06 83 65 73 77

email : snpespjj-grandouest@hotmail.fr

Fédération Syndicale Unitaire

DECLARATION PRE LIMINAIRE DU CTIR du 17 septembre 2021

Le Comité Technique Inter-Régional est convoqué dans un contexte où la PJJ telle que nous la connaissons vit ses dernières heures !

L'abandon de l'Ordonnance de 45, fondatrice de la justice des mineurs et des valeurs portées par les professionnels de la PJJ, s'effectue à marche forcée sans état d'âme, en bafouant l'Histoire.

Un changement radical de paradigme est à l'œuvre !

Le Code de la Justice Pénale des Mineurs est le résultat effarant d'une politique d'asservissement d'une pensée humaniste au service d'une pseudo efficacité judiciaire répressive, rapide, sévère et injuste.

La philosophie de l'Ordonnance de 45 prenait racine dans une volonté humaniste de traiter le passage à l'acte comme symptôme d'une enfance en danger, ce qui faisait la spécificité d'une Justice des Enfants protectrice et émancipatrice.

Nous sommes scandalisés par l'abandon des grands principes de la Justice des Enfants. Pour rappel un enfant qui a commis un délit est d'abord un enfant en danger, l'éducatif doit primer sur le répressif et l'objectif premier de la Justice des enfants est d'apporter protection et assistance.

Cette sinistre évolution est amorcée depuis les années 2000 avec les lois Perben I et II : passage au tout pénal. Les différents pouvoirs politiques ont imposé un virage sécuritaire privilégiant toujours plus les réponses répressives en rapprochant gravement la justice des enfants de celle des majeur.e.s. La mise en œuvre du Code de Justice Pénale des Mineurs, contrairement à ce qu'avance le gouvernement dans sa stratégie de communication, vient parachever cette longue dérive répressive qui tend à faire de la PJJ une administration de plus en plus dédiée au contrôle et à la probation en lieu et place d'un service public d'éducation et de protection.

L'accompagnement patient, au plus près des enfants et des familles en souffrance ou en grande difficulté s'efface devant les considérations caricaturales sur la jeunesse d'aujourd'hui, en mal d'autorité, de respect, de considération à l'égard des valeurs citoyennes et républicaines.

Demain, on nous demande de devenir des contrôleurs d'enfants, déjà jugés coupables. Ce code pénal des mineurs est uniquement tourné vers le pénal, le temps de la relation éducative est évacué avec des délais irréalistes et des missions essentiellement probatoires.

La PJJ se meurt, vidée de sa substance, et de ce qui nous rendait fiers et combatifs, au service de la jeunesse en difficulté.

Destin funeste pour nous, professionnels de l'éducation et avenir tragique pour ces enfants abandonnés par une société réactionnaire qui a peur de sa jeunesse ! Penser que les apprentissages et l'éducation sont affaires de dressage en instaurant des parcours d'inspiration militaire, reste à l'opposé de nos convictions.

Notre déception, notre émotion sont grandes face à ce gâchis immense, pernicieux, stupide.

« La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains. »

Face à cette régression sociale et politique majeure, comment comprendre que vous ne partagiez pas notre indignation ? Comment pourrions-nous débattre aujourd'hui du bilan social, du plan de formation ainsi que du Plan Stratégique Inter Régional sachant que nos métiers sont fondamentalement remis en question ?

Votre projet stratégique est essentiellement tourné vers le management autoritaire, les réponses pénales de plus en plus coercitives alliés à une politique du mérite et de mise en concurrence des professionnels au sein des équipes, un recours accru aux contractuels et une économie de postes qui viennent fragiliser tous les services et la prise en charge des mineurs.

Quant au plan de formation CJPM...

Nous ne répondrons pas à ce simulacre de dialogue social qui se meurt, avec le retour de pensées pitoyables concernant les conditions du bon développement de l'être humain, dans une institution totalement déconnectée du réel.

Nous attendons du dialogue social un véritable dialogue où notre parole est prise en compte, où notre rôle de représentant du personnel est reconnu. Les audiences ne sont pas que des chambres d'enregistrement pour votre cahier des charges. La parole des personnels doit être entendue et mérite autant de respect que celle des cadres.

Vous comprendrez que nous ne pourrions siéger dans un tel contexte.